



Mémoire du RQIS

Consultation du gouvernement fédéral sur la stratégie en innovation sociale et en finance sociale

8 décembre 2017

Le Réseau québécois en innovation sociale (RQIS) est un espace de partage et de mobilisation des savoirs et des expériences qui contribue à faire de l'innovation sociale un levier indispensable au développement durable du Québec.

À la demande du Groupe directeur de co-création mis en place en juin 2017 avec le mandat de mener des activités de consultation et de concevoir la Stratégie en partenariat avec le gouvernement, le RQIS a organisé une consultation auprès de ses membres le 8 septembre dernier. Mme Nancy Neamtan, du Groupe directeur, animait cette rencontre avec l'appui de Mme Catherine Scott et M. Joël Gervais. Mme Marie Bouchard membre aussi du Groupe directeur participait également aux discussions. Le présent mémoire synthétise les discussions tenues à cette occasion, qui se sont poursuivies au sein du RQIS les semaines suivantes.

1. Une vision de l'innovation sociale

Pour le RQIS, l'innovation sociale est un outil pour soutenir le développement socioéconomique du Québec. Elle se révèle un levier important pour répondre aux défis confrontant le Québec actuel (changement climatique, transition énergétique, démographie, immigration, mondialisation, transformation numérique et ses effets sur l'emploi, la formation, les politiques publiques).

Aux yeux du RQIS, l'innovation sociale doit s'inscrire dans une perspective de développement durable, de lutte contre les inégalités, de respect des individus et des communautés. On ne peut concevoir l'innovation sociale comme un système isolé, risquant ainsi de la cantonner au seul secteur du développement social, mais au contraire de l'appréhender en lien avec le développement économique et technologique.

Les innovations sociales ne viennent pas suppléer au rôle de l'État garant du bien commun, mais permettent de mettre en place de nouvelles façons de faire qui peuvent conduire à des transformations sociales et influencer les politiques publiques.

2. Le soutien à l'innovation sociale

2.1 *Soutenir les communautés et les initiatives existantes, favoriser les collaborations*

Pour le RQIS, il apparaît important qu'une stratégie portant sur l'innovation sociale soutienne les capacités collectives des communautés qui sont des terrains féconds pour les innovations. Les innovations sociales sont souvent le résultat de la relation entre différents acteurs; il y a lieu ici de soutenir et de consolider les collaborations au sein des communautés locales et régionales et pour cela de soutenir les espaces de coopération. Le RQIS est un exemple d'un carrefour de réflexion entre des acteurs de l'innovation sociale au Québec. De tels carrefours pourraient être mis en place dans les autres provinces et territoires.

Dans le document soumis à la consultation, on parle de « *Créer un écosystème favorisant l'innovation sociale* », nous croyons, pour notre part, que cet écosystème existe déjà, mais différentes mesures pourraient être instaurées pour le renforcer et le bonifier. On pense entre autres à des mesures de soutien au réseautage, à la diffusion et au transfert des innovations.

Puisque l'écosystème est déjà présent, il n'y a pas lieu de se limiter à financer que de nouvelles expériences ou de nouveaux projets. Certaines organisations ou structures ont déjà fait leurs preuves et des actions doivent être prises pour les pérenniser. De plus, un des défis qu'affronte le secteur de l'innovation sociale est le changement d'échelle, c'est-à-dire le passage d'une initiative localisée à sa diffusion sur le plan régional et national. Ce passage d'un niveau à l'autre nécessite des moyens financiers qui n'existent pas présentement sur le terrain, ce qui parfois limite l'apport des innovations sociales et peut même conduire à les abandonner.

2.2 *Créer un fonds d'innovation sociale*

Pour répondre à ces demandes de soutien et à d'autres qui pourraient surgir lors des consultations, nous recommandons la création d'un **Fonds d'innovation sociale**. Ce fonds serait géré par un organisme autonome.

À l'image de l'intervention gouvernementale en recherche, le gouvernement pourrait ainsi former un organisme autonome, avec un conseil d'administration représentatif tant sur le plan géographique que sur le plan socioéconomique. Cet organisme et son conseil d'administration auraient comme rôle de promouvoir et de soutenir le développement des innovations sociales, leur diffusion, leur évaluation et leur transfert et de gérer le budget alloué au fonds.

Dans la mise en place de ce fonds, on pourrait profiter de l'expertise des acteurs de l'innovation sociale pour concevoir des critères souples, reposant sur des processus administratifs allégés.

Par ailleurs, selon notre expérience, les innovations sociales sont souvent générées par des organisations sociales en perpétuelle recherche de financement. Des ressources financières mises à la disposition de ces organisations pour assurer leur mission première auraient sûrement un impact positif sur le développement des innovations sociales.

3. L'évaluation des résultats

L'évaluation des résultats est une question essentielle, mais sensible, tant pour les bailleurs de fonds que pour les organisations qui reçoivent du soutien financier. Il faut dès lors définir conjointement des critères et des mécanismes d'évaluation qui permettront tant aux bailleurs de fonds qu'aux organisations de cerner l'atteinte de résultats féconds lesquels deviendront ainsi des outils de développement pour l'ensemble des partenaires de l'innovation sociale.

Ces critères doivent porter autant sur les processus que sur les résultats, les expériences d'innovation sociale nécessitant souvent plusieurs années pour donner lieu à des retombées tangibles. Il faut donc des indicateurs qui portent sur toutes les phases du cycle de l'innovation sociale et dotent les acteurs de l'innovation sociale de toutes les provinces et territoires et les bailleurs de fonds d'un outil d'évaluation pour démontrer l'impact de leurs actions et faciliter leur prise de décision.

Un projet conjoint pourrait ainsi être mis en place pour :

- Faire le bilan de connaissances sur les différentes expériences et les différents modèles existants;
- Définir les retombées attendues de part et d'autre et les indicateurs de ces retombées;
- Réaliser différentes expérimentations de processus d'évaluation;
- Repérer les critères et les normes qui freinent l'innovation ainsi que les moyens de les contourner;
- Permettre une mise en commun des compétences, à partir des expériences existantes;
- Développer des outils d'évaluation adaptés aux réalités des initiatives émergentes;
- S'appuyer sur les compétences et les expériences existantes, ce qui devrait être le but de toute action entreprise dans le cadre de la stratégie nationale.

4. Loi-cadre sur l'innovation sociale

Nous soutenons l'adoption d'une loi-cadre avec les objectifs qui nous ont été présentés lors de la consultation.

Cette loi doit s'inscrire dans une vision écologique, inclusive, équitable et démocratique de l'innovation sociale tout en reconnaissant les réalisations actuelles et en soutenant les efforts d'une multitude d'acteurs qui mettent en place des expériences d'innovation sociale.

Sa réalisation doit poursuivre la démarche de coconstruction qui a su faire appel à différents acteurs de la société civile dans l'élaboration de la stratégie du gouvernement fédéral. La même vision doit présider à la préparation de cette loi et à son application.

Nos recommandations

Sur le plan du soutien à l'innovation sociale

- Appuyer les capacités réflexives des communautés par le soutien à des structures comme le RQIS pour l'ensemble des provinces et territoires;
- Soutenir l'écosystème existant de l'innovation sociale et son développement;
- Créer un Fonds de l'innovation sociale pour le développement des innovations sociales, leur diffusion et leur transfert.

Sur le plan de l'évaluation de l'innovation sociale

- Réaliser un bilan des connaissances sur l'évaluation de l'innovation sociale; ce bilan pourrait mener à la construction de tableaux de bord simple et efficaces.
- Mener conjointement (acteurs de l'innovation et bailleurs de fonds) des expériences d'évaluation de différentes innovations sociales.

Au sujet de la loi cadre

- Nous invitons le gouvernement à mettre de l'avant une loi-cadre qui fera appel aux acteurs de l'innovation sociale pour son élaboration.

Au sujet de la stratégie et des mesures de soutien

- Nous invitons le gouvernement à mettre de l'avant dès son prochain budget des mesures de soutien à l'innovation sociale:
 - quelques mesures pilote qui permettront de tester l'approche retenue
 - des mesures de soutien au réseautage des initiatives existantes et à une consultation élargie sur la stratégie proposée.

Nous terminons ce mémoire en soulignant notre intérêt à poursuivre le dialogue avec les instances gouvernementales dans le cadre de cette réflexion sur l'innovation sociale.

Pour rejoindre le RQIS:

Vincent van Schendel

Président

van_schendel.vincent@uqam.ca

Annexe

Le Réseau québécois en innovation sociale

Le RQIS a obtenu son statut officiel d'organisme à but non lucratif (OBNL) en mai 2013. Toutefois, le projet de mise en place du RQIS a vu le jour en 2005 grâce à une entente entre l'Université du Québec et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

Nous définissons l'innovation sociale comme : une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant.

L'innovation sociale émerge souvent de l'expérimentation, de la volonté de trouver des solutions à des problèmes ou à répondre à des aspirations. Elle s'exprime dans une multitude d'initiatives, certaines isolées, d'autres inter-reliées à un niveau ou un autre. Ces initiatives tendent à assurer leur maintien et leur pérennité. À terme se pose donc la question de leur institutionnalisation. Ainsi définie, l'innovation sociale peut être organisationnelle et/ou s'inscrire directement dans une intentionnalité sociale.

Au Québec l'innovation sociale se déploie dans plusieurs écosystèmes (économie sociale, entrepreneuriat social, secteur privé, secteur public, secteur institutionnel, etc.). Ces écosystèmes se sont développés au cours des ans avec l'appui du monde de l'enseignement, de la recherche, de la finance et de l'intervention d'instances gouvernementales tant sur le plan local, régional ou national.

Le RQIS a formé en 2010 une communauté d'intérêts composée de représentants et représentantes d'organisations reconnues comme leaders en innovation sociale au Québec. Les membres de la communauté d'intérêts proviennent des milieux de la

recherche, de l'intervention et du transfert et ils œuvrent dans les secteurs économique, social, de l'éducation et de la culture. Ce sont eux qui sont au cœur de notre réseau, qui réfléchissent et mettent en commun leurs savoirs et expériences en vue de renforcer le système d'innovation sociale au Québec.

En avril 2011, le RQIS publiait la **Déclaration québécoise pour l'innovation sociale** où il recommandait entre autres au gouvernement du Québec de : « *Favoriser la création d'un écosystème de soutien à l'innovation sociale incluant des modalités de financement (public, philanthropique et privé), de formation, de recherche, de transfert de connaissance et d'évaluation¹* ».

En 2015 et 2016, nous avons organisé « Le Rendez-vous de l'innovation sociale » qui a réuni à chaque fois plus de 200 acteurs de l'innovation sociale, confirmant notre fonction de carrefour en facilitant les rencontres et les échanges entre les innovateurs sociaux provenant de différents milieux. Un tel événement, comme d'autres, réalisées depuis la création du RQIS, favorisent la diffusion et le transfert d'expériences d'innovations sociales. Sur ce plan de la diffusion et du transfert, le RQIS pourra poursuivre cette fonction de **carrefour**, tout en permettant aussi une communication fluide entre acteurs de l'innovation et les décideurs gouvernementaux.

Au cours de l'année 2016 le RQIS a participé activement à la consultation du gouvernement du Québec sur la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) 2017-2022 rendue publique au printemps 2017. Nous avons co-organisé avec le MÉSI en novembre 2016 une consultation et mis de l'avant l'importance de reconnaître les liens étroits entre innovation technologique et innovation sociale. Nous croyons être en mesure de poursuivre ce rôle de **conseiller** dans le cadre de l'élaboration et du suivi d'une stratégie canadienne de l'innovation sociale.

¹ La Déclaration est disponible au : http://www.rqis.org/wp-content/uploads/2014/08/Declaration_quebecoise_pour_linnovation_sociale1.pdf